



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	20/07/2015 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2015-06
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Bertrand Pointier Patricia Lucot Eric Debosque Nathalie Faccioli Laure Médot	Dominique van Zuilen Francis Hutin Nadège Boin Benjamin Dubois Antoine Ferté à 19h50
Absents excusés	Viviane Cendra, Marc Guérin,	
Absent	Silvie Szczuka, Christine Franse, Antoine Ferté jusqu'à 19h50	
Procuration		
Secrétaire de séance	Laure Médot	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	21 h 50	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	10 – 11 à partir du point 311
Conseillers votants :	10 – 11 à partir du point 311

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2015
Date d'affichage : 15 juillet 2015

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 22 juin 2015, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 29 juin 2015 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 15 juillet 2015, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 20 juillet 2015 à 19h00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 20 juillet 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 22 juin 2015.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure Médot, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Urbanisme

11 – PLU

- 111 – Approbation révision n°1
- 112 – Droit de préemption urbain simple
- 113 – Droit de préemption urbain renforcé
- 114 – Déclaration préalable pour clôture
- 115 – Permis de démolir

12 – Gestion domaine public : classement et déclassement

2 – Finances

- 21 – Budget M49
- 211 – DBM1

3 – Intercommunalité

31 – SIVOS

- 311 – Répartition actif
- 312 – Répartition 515
- 313 – Reversement des archives

32 – RPQS SERVA 2014

4 – Affaires générales

- 41 – Demande acquisition voie communale
- 42 – Emplois
 - 421 – Création de postes
 - 422 – MAJ du tableau des effectifs
 - 423 – Mise à disposition
- 43 – Transactions
 - 431 – MIB
 - 432 – Carrier ZH70

5 – Divers

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20150720-096-01	Examen DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-097-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-098-03	Modification du PLU suite à enquête publique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 1 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-099-04	Approbation révision n°1 du PLU	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-100-05	Droit de préemption urbain simple	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-101-06	Droit de préemption urbain renforcé	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-102-07	Déclaration préalable clôture	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-103-08	Permis de démolir	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-104-09	Classement dans le domaine public	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas	20150720-105-10	Déclassement du domaine public	Pour	10 A l'unanimité

REBEROT			Contre Abstention Ne prend pas part au vote	0 0 0	
Nicolas REBEROT	20150720-106-11	Décision budgétaire modificative M49 n°1	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-107-12	Répartition de l'actif du SIVOS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-108-13	Répartition du matériel	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-109-14	Répartition du 515 du SIVOS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-110-15	Reversement des archives du SIVOS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-111-16	RPQS SERVA 2014	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-112-17	Demande acquisition voie communale	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-113-18	Création de poste	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-114-19	Mise à jour du tableau des effectifs	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-115-20	Transaction MIB	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150720-116-21	Transaction Carrier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité

Alors que la séance du conseil municipal est ouverte, le Maire doit rappeler à l'ordre Mme Muguette MARIN et M. Eric HUFTIER, présent dans le public qui continuent leur discussion sans respecter les institutions.

Objet : Examen des déclarations d'aliéner – n°2015-096-01

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la DIA parvenue depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour cette vente, en l'absence de projet communal sur ce bien.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2015-097-02

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- A) Décision n°2015-090 du 26/06/2015 : acceptation d'un don
- B) Décision n°2015-091 du 02/07/2015 : attribution du marché de restauration scolaire
- C) Décision n°2015-092 du 07/07/2015 : refacturation des dépenses mutualisées au SIVOS 2015
- D) Décision n°2015-093 du 09/07/2015 : attribution de concession de cimetière
- E) Décision n°2015-094 du 10/07/2015 : décision sur déclaration d'intention d'aliéner
- F) Décision n°2015-095 du 20/07/2015 : attribution de concession de cimetière

1 – URBANISME

11- PLU

111 – Approbation révision n°1

Objet : Modification du PLU suite à enquête publique n°1 n° 20150720-098-03

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente les modifications qui seraient à apporter au P.L.U. à l'issue de l'enquête publique, pour tenir compte des observations émises par les personnes publiques associées dans le cadre de leur consultation légale, par le public lors l'enquête publique et par le commissaire enquêteur. Certaines observations nécessitent d'être prises en compte dans le P.L.U. et donc de modifier son contenu, conformément à l'article L 123-10 du code de l'Urbanisme.

De plus, un arrêté déclarant l'utilité publique du projet de réalisation d'un éco-quartier au lieudit « La Trésorerie », a été pris en date du 7 mai 2015. Le PLU devant être compatible avec la DUP, d'autres modifications ont été apportées au dossier.

Ce sont ces modifications qui font l'objet de la présente délibération. La prise en compte de ces observations conduit à des modifications mineures du P.L.U. Les observations et les éventuelles modifications à apporter sont regroupées dans le tableau annexé à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Considérant que les remarques des personnes associées, les observations du commissaire enquêteur faisant suite à l'enquête publique ainsi que l'intégration de la Déclaration d'Utilité Publique nécessitent une modification du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

Considérant que les modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du plan et que les modifications réalisées visent à assurer la cohérence du zonage, tel qu'il résulte de la DUP approuvée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité décide :

- d'arrêter les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme à l'issue de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme ;

Objet : Approbation du PLU n° 20150720-099-04

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R. 123-19 ;
- Vu la délibération en date du **11 juin 2012** ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération en date du **10 juin 2013** ayant arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,
- Vu l'arrêté municipal en date du **2 octobre 2013** soumettant à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- **Vu l'arrêté déclarant l'utilité publique du projet de réalisation d'un éco-quartier au lieudit « La Trésorerie », en date du 7 mai 2015 ;**
- **Vu l'avis de la chambre d'agriculture du 7 mars 2014 et du Centre National de la Propriété Forestière du 23 avril 2014 ;**
- Vu la délibération en date du **20 juillet 2015** modifiant le projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux conclusions du commissaire enquêteur et à l'arrêté de DUP.

Considérant que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte de la DUP nécessitent quelques modifications mineures du projet le Plan Local d'Urbanisme;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

112 – Droit de préemption urbain simple

Objet : Droit de préemption urbain simple n° 20150720-100-05

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

près avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)

113 – Droit de préemption urbain renforcé

Objet : Droit de préemption urbain renforcé n° 20150720-101-06

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

D'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs du territoire tels que définis sur le plan annexé

114 – Déclaration préalable pour clôture

Objet : Déclaration préalable pour clôture n° 20150720-102-07

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de poursuivre la soumission de l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, dès l'opposabilité du PLU révisé, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

115 – Permis de démolir

Objet : Permis de démolir n° 20150720-103-08

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de maintenir le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme.

12 – Gestion du domaine public : classement et déclassement

Objet : Intégration dans le domaine public – n°20150720-104-09

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certaines parcelles appartenant au domaine privé cadastré de la commune remplissent les conditions pour être intégré au domaine public non cadastré, la parcelle cadastrée ZE63 notamment de Ressons le Long, figurant sur le plan annexé à la présente délibération, satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public et y entre de plein droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

précise que le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

demande le classement de ces espaces dans le domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière

demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Objet : Déclassement du domaine public – n°20150720-105-10

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a acquis auprès de la SNCF l'ancienne cours des voyageurs il y a plusieurs années. Il n'est pas utile de garder dans le domaine public toute la surface de la place. Il propose ainsi d'en faire cadastrer une partie évaluée environ à 1 100 m².

Le Maire précise que le déclassement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

Il conviendra de mettre à jour le tableau de classement à l'issue de la procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

demande le déclassement de cet espace dans le domaine privé cadastré communal, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière

autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

2 – FINANCES

21 – Budget M49

211 – DBM 1

Objet : Décision budgétaire modificative M49 n°1 – n°20150720-106-11

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget annexe assainissement de l'exercice 2015 (la présente décision modificative est votée au chapitre) :

Section de fonctionnement

DEPENSES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
011	6152	Sur biens immobiliers	- 1 000 €
011	6156	Maintenance	- 1 000 €
67	6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	- 2 000 €
022	022	Dépenses imprévues	- 8 000 €
023	023	Virement à la section d'investissement	27 000 €
		<i>Total dépenses</i>	<i>15 000 €</i>
RECETTES			
	Article	Désignation	Montant
70	704	Travaux	6 000 €
70	70611	Redevance d'assainissement collectif	9 000 €
		<i>Total recettes</i>	<i>15 000 €</i>

Section d'investissement

DEPENSES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
21	21532	Réseaux d'assainissement	96 000 €
16	1641	Emprunt	- 10 000 €
020	020	Dépenses imprévues	- 5 000 €
		<i>Total dépenses</i>	<i>81 000 €</i>
RECETTES			
	Article	Désignation	Montant
10	10222	FCTVA	6 000 €
16	1641	Emprunt	48 000 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	27 000 €
		<i>Total recettes</i>	<i>81 000 €</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

3 – INTERCOMMUNALITE

31 – SIVOS

311 – Répartition de l'actif

Objet : Répartition de l'actif – n°20150720-107-12

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter la répartition de l'actif restant voté par le comité syndical à savoir :

Objet : Répartition du matériel du SIVOS – n°20150720-108-13

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter la répartition de l'actif restant voté par le comité syndical à savoir :

312 – Répartition 515

Objet : Répartition du compte courant 515 du SIVOS – n°20150720-109-14

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Dans le cadre de la dissolution du SIVOS le Maire annonce qu'il faut se positionner sur la répartition du compte courant du syndicat. Lors du comité syndical du 25 juin 2015, le comité syndical a délibéré selon la clé de répartition des participations des communes à savoir 1/3 potentiel fiscal de 2/3 nombre d'élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter de répartir le compte courant du syndicat scolaire selon les modalités énoncées ci-dessus.

313 – Reversement des archives

Objet : Reversement des archives du SIVOS – n°20150720-110-15

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Par décision institutive du 20 septembre 1978, le Préfet de l'Aisne créé le SIVOS entre les communes de Montigny Lengrain et Ressons le Long dont le siège était situé à Ressons le Long.

Dans cette décision institutive, la durée du SIVOS était de 3 années. Néanmoins, le SIVOS a perduré durant plus de 35 ans. N'ayant pu trouver d'accord pour régulariser la situation et suite au souhait des élus de la commune de Montigny Lengrain de se rapprocher de la ville de Vic sur Aisne dans le cadre de la compétence scolaire, il ne peut être que constaté la dissolution du SIVOS.

Conformément aux articles L 5212-33 et L5211-25-1 du CGCT, les communes membres doivent définir les conditions de liquidation relatives aux biens, au personnel, à l'actif et au passif.

Conditions de la dissolution :

Ces conditions ont été définies par délibérations de l'organe délibérant du SIVOS suivantes :

- Répartition de l'actif par délibération 20150412-012-04 en date du 12 avril 2015
- Répartition du matériel par délibération 20150625-013-01 en date du 25 juin 2015
- Répartition des agents par délibération 20150625-014-02 en date du 25 juin 2015
- Répartition du compte 515 par délibération 20150625-016-04 en date du 25 juin 2015

Devenir des archives :

Les archives sont actuellement stockées dans les locaux municipaux de la commune de Ressons le Long.

Il est proposé que l'autorité héritière qui accueillera les archives après la dissolution soit le maire de Ressons le Long.

Les frais d'éliminations et de préparation des versements sont à la charge du syndicat dissous.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la dissolution du SIVOS au 31/12/2015 ainsi que les conditions de cette dissolution telles que définies ci-dessus

32 – RPQS SERVA 2014

Objet : RPQS SERVA 2014 – n°20150720-111-16

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire présente le rapport annuel 2014 du SERVA. On remarque qu'entre 2013 et 2014 la vente d'eau sur le périmètre du SERVA augmente de manière moins significative (2.9%) que le pompage (8.4%) faisant ainsi baisser le rendement de 3%, le remenant ainsi à 72%. Le maire fait remarquer que la part de la consommation de la commune de Ressons le Long par rapport aux autres communes continue de diminuer et atteint 12.92% en 2014. C'est ainsi 5 500 m³ d'économisés chaque année par rapport à il y a 10 ans.

Le rapport semble présenter une erreur de frappe pour Ressons le Long concernant les ventes d'eau en 2013, il est en effet indiqué 35 163 m³ alors que l'an passé le volume avait été retenu à 35 525 m³.

Après exposé du Maire, il soumet au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal de la région de Vic sur Aisne pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur l'eau 2014 du Syndicat des Eaux la Région de Vic sur Aisne (SERVA) annexé à la présente délibération sous réserve de corriger la comparaison de la consommation pour la commune de Ressons le Long entre 2013 et 2014.

4 – AFFAIRES GENERALES

41 – Demande acquisition voie communale

Objet : Demande acquisition voie communale – n°20150720-112-17

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire explique avoir reçu une demande d'un administré souhaitant acquérir une voie communale. Il s'agit d'une voie qui dessert une habitation. L'abandon de cette voie n'est possible que sous réserve qu'elle soit intégrée à la parcelle qu'elle dessert. En outre, l'abandon de cette sente pourrait permettre un échange avec le terrain nécessaire à la poursuite d'un chemin rural matérialisé par l'ER1 au PLU approuvé précédemment.

Le Maire propose au conseil d'accepter le principe sous réserve de permettre un échange de terrain nécessaire à la continuité du chemin devant relier la station d'épuration à la rue du Marais Saint Georges.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le principe charge le maire de mettre en œuvre la procédure permettant d'aboutir.

42 – Emplois

421 – Créations de poste

Objet : Création de poste – n°20150720-113-18

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire propose à l'assemblée,

la création de 1 emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 10.6 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par l'agent sus mentionnés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter les propositions de Monsieur le Maire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 64111.

422 – MAJ du tableau des effectifs

Objet : Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs – n°20150720-114-19

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle au conseil que suite à la création du poste il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de mettre à jour le tableau des emplois

423 – Mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, le principe de la mise à disposition des agents a été délibéré. La première mise à disposition devrait être effective dès le 1^{er} septembre. En effet, dans le cadre de la dissolution du SIVOS, celui-ci n'a plus d'agent opérationnel à compter du 1^{er} septembre. Or, il sera nécessaire de clôturer les comptes et le SIVOS aura donc besoin ponctuellement d'un agent administratif.

43 – Transactions

431 – Transaction MIB

Objet : Transaction MIB n° 20150720-115-20

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire informe le conseil municipal qu'après un dernier rendez-vous avec le directeur de l'entreprise DESGRIPPES et le gérant de l'entreprise MIB, un accord est trouvé sur le rétablissement de la parcelle et sur le préjudice subi.

432 – Transaction Carrier ZH70

Objet : Transaction Carrier ZH70 n° 20150720-116-21

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre d'une procédure amiable, une démarche transactionnelle avec M. Carrier pour le litige qui l'oppose avec la commune concernant la procédure de bien vacant pour la parcelle ZH70.

En effet, sous réserve que M. Carrier retire ses requêtes au TA et au TGI, il serait prioritaire sur l'acquisition de la parcelle ZH70, déduction faite d'une pointe située entre 2 propriétaires. Le prix du terrain étant évalué à 3000 € /ha pour la partie non constructible et 40 €/m2 pour la partie constructible.

1200 m2 constructible soit

1250 m2 non constructible soit (pointe à déduire de 580 m2)

Soit un total de 48 375 € arrondi à 50 000€ pour l'ensemble de la parcelle.

Un accord de principe devra être donné avant le 30 septembre 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à proposer une transaction.

5 – DIVERS

Affaires carrier : le chemin : TA en octobre

SIVOM :

Terrain de foot ACSFV :

Bertrand Pointier informe de sa rencontre avec le nouveau président du club foot de Vic sur Aisne le jeudi 16 juillet 2015. Celui-ci demande l'utilisation du terrain pour les vétérans 1 semaine sur 2 et pour les seniors 2 soirs par semaine en alternance avec le FAR FC.

Sachant que 2 vestiaires existent au stade, il a été proposé de répartir les vestiaires par club (1 vestiaire par club).

Il a été proposé en contrepartie de participer à des activités foot pour des activités périscolaires.

Une prochaine réunion mercredi 22 juillet est prévue pour définir les modalités d'utilisation et proposition de signature de la convention.

Vestiaires :

Bertrand Pointier informe que des carreaux ont été cassés et des poignées de porte abimées. L'assurance devrait prendre en charge la totalité du sinistre.

Une protection va être mise sur les carreaux pour éviter le vandalisme.

Défibrillateurs :

Bertrand Pointier rapporte l'achat de 2 défibrillateurs subventionnés à 50% au titre de la DETR par le SIVOM.

L'un d'eux sera installé à Ressons le Long.

CCPVA :

Nicolas Rébérot informe du programme de mutualisation qui est en cours avec les commissions ad' hoc. La présentation se fera en septembre en conseil communautaire.

Marché collecte OM est en cours de renouvellement, réflexion sur le volet incitatif soit par une taxes incitatives ou par redevance.

Nettoyons la nature : l'opération se déroulera le 27 septembre 2015.

Dénomination de rues et sites : réflexion prochaine : rue à renommer. Implique changement d'adresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Ressons le Long, le 23 juillet 2015

Le Maire,

Nicolas REBEROT

